



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le budget pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ainsi que le programme triennal d'investissements 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le **lundi 19 décembre 2022 à 19h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3000 chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'investissements.

Que le présent avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 9^e jour du mois de décembre 2022.

Me Marie-Josée Russo
Greffière